

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES



DECLARATION DE LA DELEGATION SENEGALAISE

DEBAT GENERAL DE LA SIXIEME COMMISSION

POINT 81 : « CRIMES CONTRE L'HUMANITE »

PAR MAMADOU RACINE LY

PREMIER CONSEILLER

La version prononcée fait foi

New York, le 14 Octobre 2020

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à exprimer une nouvelle fois sa profonde gratitude à la Commission du droit international pour sa contribution constante à la codification et au développement progressif du droit international en général et pour le remarquable travail fait en vue de finaliser le projet d'articles sur les "crimes contre l'humanité" en particulier.

C'est le lieu de rendre également hommage au rapporteur spécial, M. Sean D. Murphy.

Monsieur le président

Ma délégation souscrit à la déclaration du groupe africain et souhaiterait faire quatre remarques à titre national.

1. Ma délégation qui accorde une importance capitale à la lutte contre l'impunité accueille avec enthousiasme et adhère sans réserve à l'idée de discuter de la mise en place consensuelle d'un cadre légale international efficace qui permettrait de prévenir et de réprimer les crimes contre l'humanité.
2. Il est de la conviction de ma délégation que le projet d'articles adopté en deuxième lecture par la Commission du droit international (CDI) constitue à cet égard, une base crédible et pertinente pour une future convention en la matière.
3. Ma délégation reste également convaincue que parallèlement au cadre légal, il reste primordial de développer et renforcer les capacités nationales en matière d'enquêtes et de poursuites et de soutenir la coopération en matière de lutte contre les crimes de masse. C'est tout le sens de notre engagement dans l'initiative pour un nouveau traité multilatéral sur l'entraide judiciaire et l'extradition pour la poursuite nationale des crimes internationaux les plus graves dite « Initiative MLA » à côté de l'Argentine, de la Belgique, de la Mongolie, des Pays-Bas et de la Slovénie.
4. Enfin nous invitons toutes les délégations à s'engager, sans délais, dans un débat inclusif, ouvert et transparent pour lever, au plus vite, tous les obstacles majeurs à l'élaboration de la convention éponyme sur la base dudit projet d'articles.

Je vous remercie